

# CAHIER D'ACTEURS COMMUN AUX DEUX DÉBATS PUBLICS

Projet de réseau de transport public du Grand Paris et Projet Arc Express

Janvier 2011

## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



La Ville de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) compte 76 000 habitants et couvre une superficie d'environ 1 126 hectares, principalement délimitée par une boucle de la Marne. Le paysage local se caractérise par un tissu mixte, dominé par l'habitat de type individuel.

Située à 14 km de Paris et desservie par 4 gares de RER, Saint-Maur se trouve à 20 minutes du centre de la capitale.

### VILLE DE SAINT-MAUR- DES-FOSSÉS

Place Charles-de-Gaulle  
94107 Saint-Maur-des-Fossés  
Cedex  
Tél. : 01 45 11 65 65  
[www.saint-maur.com](http://www.saint-maur.com)  
[grandparisarcepress@mairie-saint-maur.com](mailto:grandparisarcepress@mairie-saint-maur.com)

### Des transports collectifs à améliorer et un cadre de vie unique à Saint-Maur qu'il est nécessaire de préserver

**Soucieuse de préserver son cadre de vie, son environnement naturel, d'améliorer la qualité des transports en commun et de favoriser le développement économique, la Ville de Saint-Maur :**

- soutient tout projet qui tend à résoudre les problèmes de saturation du RER A et des transports en commun,
- s'oppose à une densification forcée autour du tracé et des gares qui remettrait en cause son cadre de vie et son environnement,
- est défavorable à la création de deux gares supplémentaires dans le cadre du tracé éloigné du projet Arc Express,
- est favorable à tout tracé alternatif qui permettrait de desservir le sud est du département, en garantissant une interconnexion avec la branche du RER A en direction de Boissy-Saint-Léger.

La Ville de Saint-Maur insiste sur la compétence communale en matière d'urbanisme qu'il est nécessaire de ne pas aliéner et soutient tout projet visant à améliorer la qualité de service des transports collectifs.

# Une politique communale active pour le développement des transports et la préservation de l'environnement

Au sein de l'agglomération parisienne, la Ville de Saint-Maur a toujours défendu un équilibre entre développement économique et préservation du cadre de vie. C'est ainsi que les habitants et les élus ont opté pour un urbanisme à taille humaine. Ces dernières années, plusieurs initiatives fondamentales témoignent de la possibilité de conjuguer la volonté de préserver notre cadre de vie avec les objectifs liés à la protection de l'environnement ou au développement des transports en commun qui exigent une approche intercommunale :

- au sein de l'association Orbival pour l'amélioration des transports collectifs de banlieue à banlieue ;
- au sein de l'association des communes riveraines du RER A afin d'obtenir une amélioration de la fluidité du trafic et une augmentation de la capacité de transport des usagers ;

- au sein de la Commission Locale de l'Eau pour l'élaboration d'un schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
- pour la politique de l'habitat ;
- par des conventions de partenariat pour le développement économique ;
- par la signature de la Charte pour l'Environnement.

C'est pourquoi la Ville de Saint-Maur ne peut qu'être favorable à tout projet qui :

- tende à résoudre les problèmes de saturation des transports en commun, particulièrement sur le RER A,
- intègre les principes du développement durable,
- concilie cadre de vie et développement économique et urbain,
- associe étroitement les élus et les habitants.

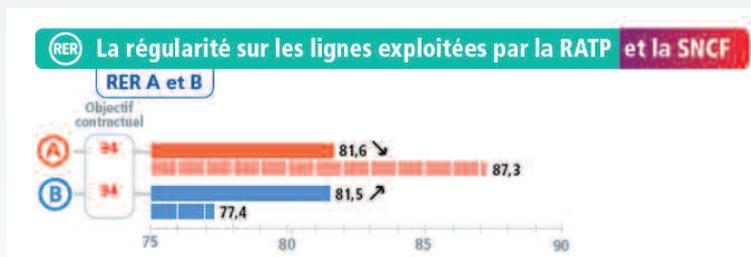
## Les réseaux de transports pour l'Île-de-France : 3 conditions pour un bon développement dans le Val-de-Marne

### L'amélioration de la qualité de service du RER A : une urgence

Les lignes de RER sont essentielles à l'économie et au développement de l'Île-de-France : il est donc urgent que la qualité de service des RER soit améliorée sur l'ensemble de ce réseau.

Cette année, presque toutes les lignes de RER ont vu leur régularité en baisse et leurs objectifs contractuels ne sont plus respectés. En ce qui concerne la ligne A, près de 1 train sur 5 a plus de 5 minutes de retard.

La comparaison des premiers trimestres de 2009 et de 2010 montre clairement que la qualité de service sur l'ensemble du réseau de RER (sauf la ligne B qui a vu une modification significative de son fonctionnement) est en dégradation.



STIF, Les chiffres de la qualité de service (janvier - juin 2010), octobre 2010.

Moyenne 1<sup>er</sup> semestre 2010 — Moyenne 1<sup>er</sup> semestre 2009  
 Régularité en progression ↗ Régularité en baisse ↘ Régularité stable →

Sur la ligne A, la régularité des trains (qui ont moins de 5 minutes de retard) est passée de 87,3 à 81,6 %.

Sur les lignes C, D et E, la qualité de service se dégrade.

*Étant favorable à un meilleur maillage des transports de banlieue à banlieue et au développement des modes de transports alternatifs à la voiture, la Ville insiste sur le fait qu'il est primordial que des investissements massifs et urgents soient réalisés rapidement pour remédier à la saturation des lignes et au renouvellement du matériel roulant.*

## Le respect de la maîtrise de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'environnement :

### *Préserver l'identité de Saint-Maur*

La Ville de Saint-Maur s'oppose à toute densification forcée autour du tracé et des gares qui nécessiterait des expropriations, entraînerait une détérioration de son cadre de vie, mettrait en cause sa tranquillité et abîmerait son environnement, telle que l'induirait le projet du Grand Paris. De plus, la Ville rappelle la compétence des com-



munes en matière d'urbanisme qu'il est nécessaire de préserver afin de garantir un urbanisme, choisi, à taille humaine auquel tous les Saint-Mauriens sont attachés.

Située au cœur d'une boucle de la Marne, productrice d'eau potable, abritant un chapelet d'îles protégées et une biodiversité remarquable dispersée sur son territoire, la Ville refuse tout aménagement qui ne respecterait pas son environnement, un site spécifique d'importance dans la Région Île-de-France.

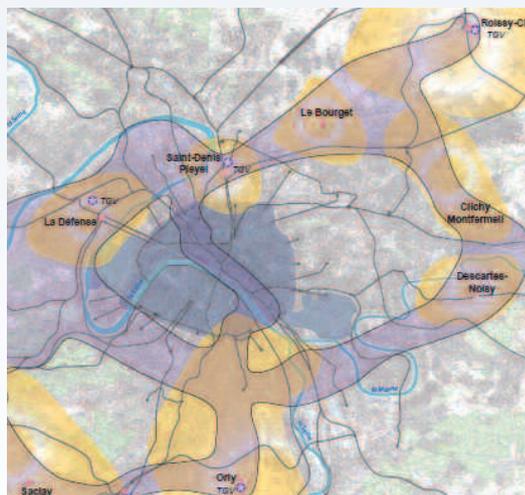
### *Refuser de nouvelles gares sur le territoire de Saint-Maur*

La commune est déjà dotée de 4 gares de RER et d'un réseau de bus qui permet de desservir l'ensemble de son territoire. La création de deux gares supplémentaires, proposée par Arc Express, ne répond pas aux besoins des habitants et engendrerait des impacts qui nuiraient à la tranquillité et à la qualité de vie des quartiers concernés.

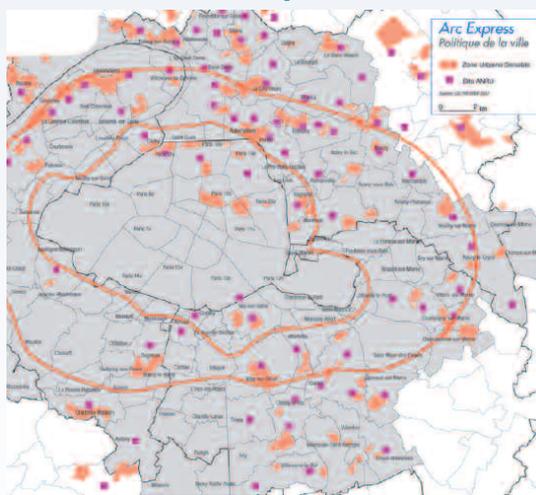
## L'élargissement du territoire d'études : une nécessité

*Les fuseaux d'études des deux projets sont particulièrement restreints de part et d'autre de la commune de Saint-Maur.*

### *Le Grand Paris*



### *Arc Express*



*Les deux faisceaux d'études se limitent au sud de Saint-Maur.*

## Un élargissement est souhaitable car d'autres dessertes sont pertinentes :

- **au sud-est : la desserte du Plateau Briard**

La desserte des zones sensibles et des sites ANRU du sud de Créteil, de Bonneuil-sur-Marne et des communes plus à l'est n'est pas prise en compte au bénéfice des communes qui en sont dépourvues (dans le projet Arc Express).

Une liaison directe Descartes-Noisy – L'aéroport d'Orly n'est pas envisagée alors qu'elle répondrait aux objectifs de liaisons interpôles du Grand Paris ;

- **au nord-ouest : la desserte des sites de loisirs**

L'accessibilité au bois de Vincennes (ainsi qu'aux sites de loisirs de manière générale) n'est pas prise en compte alors que les statistiques mettent en évidence une augmentation des déplacements liés aux loisirs.

Sans cet élargissement du territoire d'études et l'examen d'une desserte plus au sud, le recours à la voiture individuelle ne pourra être réduit et l'amélioration de l'accès des Franciliens aux transports collectifs risquerait d'être incomplète.

## En conclusion...

... la Ville de Saint-Maur demande aux deux maîtres d'ouvrage, la Région (le STIF) et l'État (la Société du Grand Paris) :

- que les faisceaux d'études soient élargis et que des tracés alternatifs soient proposés,
- des garanties du maintien de la compétence de la Ville en matière d'urbanisme de manière à ce qu'elle reste la seule instance de décision pour toute construction future sur son territoire,
- que le travail effectué par l'association Orbival soit entendu et intégré dans les projets,
- que les études environnementales sur les projets soient détaillées et prennent en compte la spécificité environnementale de Saint-Maur.